



# Passage au grade d'AGFIP : une réalité qui fait mal

- Les CAP des 26 juin et 23 juillet 2015 nous ont permis de dresser un état des lieux des conditions de passages au grade d'AGFIP
- Les documents et données qui nous ont été transmis par l'administration lors de ces CAP (le SCSFiP siège depuis les dernières élections en CAP1) ont contribué à l'analyse qui suit.



# Pourquoi cette analyse ?

- Il est périodiquement demandé aux AFIP de remplir des fiches de vœux portant notamment sur leur souhait d'accéder au grade supérieur d'AGFIP.
- Légitimement, les AFIP se demandent quels sont les éléments leur permettant de savoir si leur candidature est utile, prématurée ou inopportune ?

La réponse est sans appel : **AUCUN !**



# Pourquoi est-ce important ?

**Cette absence de visibilité sur la carrière des AFIP est doublement criante :**

1/ Il est incroyable que, depuis la création du corps des AFIP/AGFIP, l'administration n'ait pas clarifié ce qu'elle attend des AFIP pour la sélection à AGFIP

Aucune autre administration n'entretient autant de flou sur le parcours de ses cadres dirigeants

Est ce volontaire ou le simple résultat d'une gestion administrative d'un autre temps ?



# Pourquoi est-ce important ?

## 2/ le rythme de passage au grade d'AGFIP est incompréhensible

- les travaux de GPEEC présentés par les 2 chefs de service (SpiB et RH) semblaient clarifier le niveau de promotion :  
« 10 à 15 promotions d'AFIP par an »
- Mais aucune information n'a été donnée sur le traitement numérique d'un vivier à l'autre
- **et quand c'est flou, ....**



# Pourquoi est-ce important ?

Les AFIP ont besoin de lisibilité dans les règles de nomination :

- pour pouvoir faire des choix pertinents en fonction de leur situation personnelle et de leur âge :
  - mutation fonctionnelle ou géographique,
  - candidature sur un poste HEC,
  - demande de nomination à AGFIP à titre personnel...
- pour conserver leur motivation et leur engagement dans la modernisation de la DGFIP qui ne pourra se faire sans eux,



# L'état des lieux

## Quel est le rythme actuel de traitement des tableaux d'avancement pour le passage au grade d'AGFIP ?

*Préalable : A compter de 2013, le tableau d'avancement (TA) au grade d'AFIP a été unifié. Jusqu'en 2012, chaque filière avait son propre TA AFIP, pour la filière fiscale, le TA pris en compte est celui d'accès au grade de Directeur Départemental (DirDep) tandis que pour la gestion publique, le TA pris en compte correspond à l'année d'obtention du concours d'Inspecteur Principal (IP).*

Lors des dernières CAP pour l'accès au grade d'AGFIP, la Direction Générale a examiné le TA DirDep de 2007 (FF) qui comprend 33 AFIP et le concours IP 1993 (GP) qui comprend 6 AFIP (soit 39 collègues)

Pour cette population, les premières nominations ont été prononcées en Avril 2013, soit, il y a plus **de 2 ans.**



# L'état des lieux

- Entre Avril 2013 et Juillet 2015 (28 mois) , la DG a prononcé, pour cette population d'AFIP dite éligible, 23 nominations (18 ex FF et 5 ex GP) au grade d'AGFIP soit un taux de promotion de 59 %.

| Tableaux d'avancement  | Nombre d'AFIP éligibles | Période de passage Au grade d'AGFIP | Age moyen des AFIP à l'issue de la période | Nombre d'AFIP âgés d'au moins 60 ans à l'issue de la période |
|------------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| DirDep 2007<br>IP 1993 | 39                      | 2013/2015                           | 54 ans et 9 mois                           | 0                                                            |

Si le taux de 59 % est cohérent par rapport aux engagements initiaux de la DG en matière de taux de promotion, la durée de 28 mois pour l'atteindre est la véritable menace qui pèse sur le corps des AFIP



# L'état des lieux

Lors de la dernière CAP du 23 juillet, la Direction Générale n'a pas exclu de nommer encore quelques collègues de cette population (dans quelle proportion ?) mais elle a toutefois indiqué l'élargissement de cette population éligible aux TA suivants, en l'occurrence les TA DirDep 2008 (FF) et le concours d'IP 1994 (GP).

*A noter, l'apparition de décalage important à l'intérieur d'une même population puisqu'une AGFIP nommée en Avril 2013 vient déjà d'obtenir une mutation sur un second poste d'AGFIP alors que certains de ces collègues viennent d'être promus au cours de cette même CAP et que d'autres ne sont pas encore fixés sur leur chance réelle d'accéder à ce grade...*

Passage au grade d'AGFIP : une réalité qui fait mal





# L'état des lieux

- Par ailleurs, deux AFIP de cette population ont basculé sur un poste comptable HEC .
- Au final, 14 AFIP restent pour le moment non encore promus.

La DG se doit de donner des perspectives claires à ces 14 collègues non encore promus pour qu'ils puissent faire des choix de carrières et familiaux en toute connaissance de cause.

Lors de la dernière CAP, la DG n'a pas exclu la possibilité de nommer encore quelques collègues de ce vivier... **combien et quand ?**



# L'état des lieux

## Quel est le contexte démographique ?

- Pour les 3 années qui arrivent, la pyramide des âges des AGFIP ne permet pas d'envisager une augmentation significative des départs à la retraite par rapport aux trois dernières années.
- La politique de réductions des emplois d'AGFIP, si elle perdure (qui en doute?) va peser sur les capacités d'accès à ce grade.
- l'utilisation intensive ou non par la DG de l'arrivée d'extérieurs sur le grade d'AGFIP de Classe Normale est de nature à peser sur le nombre d'emplois d'AGFIP offerts aux AFIP.
- La publication d'un arrêté en date du 27 août 2015 qui fixe un plafond annuel de nominations aux grades d'AGFIP de Classe Normale et de première classe
- les nouvelles règles, à moyen terme, liées au départ à la retraite des agents de l'État nés après 1955 (date limite de départ repoussée à 67 ans) vont perturber le modèle général de GPEEC.



# La Projection

## Quel est le volume attendu de promotions potentielles au grade d'AGFIP pour les prochaines années ?

- Compte tenu des éléments décrits précédemment, il semble raisonnable d'espérer pour les 4 prochaines années une douzaine de promotions par an d'AFIP au grade d'AGFIP c-à-d le niveau moyen observé au cours des 3 dernières années.
- Sur les périodes suivantes et en tenant compte d'une pyramide des âges un peu plus favorable, un rythme de 15 promotions par an pourrait être retenu ( ce qui constitue une hypothèse optimiste )
- le maintien légitime de l'engagement de la DG d'un taux de promotion d'AFIP à AGFIP égal à 60 %,



# La Projection

**Au regard de ces hypothèses, la Direction Générale sera clairement dans l'impossibilité d'examiner une population éligible en moins de 24 mois.**

Pour rester optimistes, nous avons donc bâti nos projections sur une durée d'examen de chaque TA de 24 mois avec un taux de promotion qui doit être maintenu entre 50 et 60 % .

Par ailleurs, pour mesurer l'impact réel de cet allongement, il a été jugé utile de déterminer l'âge moyen des AFIP au moment de l'examen de leur tableau d'avancement et **c'est cette réalité qui fait très mal...**



# La Projection

## La fin programmée du passage d'AFIP à AGFIP !

| Tableaux d'avancement                                       | Nombre d'AFIP éligibles | Période de passage Au grade d'AGFIP | Age moyen des AFIP à l'issue de la période | Nombre d'AFIP âgés d'au moins 60 ans à l'issue de la période |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <i>DirDep 2007<br/>IP 1993<br/>TA examinés depuis 2 ans</i> | 39                      | 2013/2015                           | <i>54 ans et 9 mois</i>                    | 0                                                            |
| DirDep 2008<br>IP 1994                                      | 32                      | 2016/2017                           | 56 ans et 6 mois                           | 2                                                            |
| DirDep 2009<br>IP 1995                                      | 38                      | 2018/2019                           | 58 ans et 1 mois                           | 11                                                           |
| DirDep 2010<br>IP 1996                                      | 44                      | 2020/2021                           | 58 ans et 2 mois                           | 15                                                           |
| DirDep 2011<br>IP 1997 et IP 98 *                           | 49                      | 2022/2023                           | 59 ans                                     | 20                                                           |
| AFIP 2012 (FF)<br>IP 99 GP                                  | 45                      | 2024/2025                           | 59 ans et 8 mois                           | 23                                                           |
| AFIP 2013 unifié<br>IP 2000 GP*                             | 49                      | 2026/2027                           | 59 ans et 3 mois                           | 20                                                           |

\* Avant la fusion, les deux filières n'avaient pas le même rythme d'examen de leurs tableaux d'avancement respectifs. De fait, la filière GP avait « en stock », 2 TA de plus que la filière fiscale. Pour résoudre, ce problème méthodologique, nous avons fait le choix de regrouper de manière discrétionnaire les TA à 2 reprises afin d'avoir globalement une population éligible la plus équilibrée possible.



# La Projection

La durée moyenne de passage dans le corps des AFIP avant une éventuelle promotion à AGFIP passe de 8 à 14 ans

L'âge moyen des promus passera progressivement de 54 à 60 ans

La fin programmée de la promotion interne DGFIP avec des AGFIP qui ne pourront plus développer une véritable carrière au sein de ce grade.

Ainsi, les AFIP ayant la chance à l'avenir de passer AGFIP pourront passer au plus 5 ou 6 ans dans ce corps contre 10 à 12 ans actuellement.

La réduction mécanique des promotions à AGFIP pour les AFIP atteint par la limite d'âge



# Que propose le SCSFIP ?

La DGFIP doit tenir un discours de vérité à ses cadres supérieurs et reconnaître qu'elle n'est pas en mesure de proposer aux AFIP un rythme satisfaisant de passage au grade d'AGFIP pour les prochaines années .

Nous pensons que la politique de l'autruche menée actuellement sera destructrice à terme pour l'ensemble du corps des AFIP mais également pour les autres grades car la promotion interne sera bloquée en cascade pour les AFIPA et les Inspecteurs Principaux.

Les deux anciennes maisons avaient inscrit dans leurs gènes la promotion interne, la gouvernance actuelle est en train d'y mettre fin avec cynisme.



# Que propose le SCSFIP ?

**Par conséquent, nous demandons expressément à la Direction Générale de présenter rapidement aux Organisations Syndicales les mesures qu'elle envisage pour desserrer l'étau**

## **Des solutions existent pourtant :**

- fermer le robinet des arrivées par détachement sur le grade d'AGFIP de Classe Normale (la ½ des promotions d'AGFIP de 1ere classe étant offerte aux arrivées extérieures).
- Améliorer les possibilités offertes aux actuels AGFIP volontaires de partir avant la limite d'âge dans des conditions favorables.
- Accroître le nombre de promotions au grade d'AGFIP à titre personnel

## **Mais , une mesure s'impose :**

- Aligner la grille indiciaire du grade d'AFIP sur celles des douaniers (niveau terminal à HEC) car le grade d'AFIP sera de moins en moins un grade de passage mais un grade de fin de carrière. Cette évolution pourrait se faire à coût constant selon le principe indice contre prime.